

Un petit patron contre les grands

Le patron d'une entreprise de cosmétiques lance une initiative populaire «contre les rémunérations abusives» des dirigeants des compagnies suisses cotées en bourse. Elle devance la révision du droit des sociétés anonymes, au programme du Parlement en 2007, trop timide au goût de l'entrepreneur.

Depuis la faillite de Swissair, Thomas Minder, aux commandes de Trybol SA, mène campagne contre les patrons despotes de l'économie suisse, volontiers multinationale et mondialisée; Daniel Vasella (Novartis), Marcel Ospel (UBS), Peter Brabeck (Nestlé), Franz Humer (Roche), Walter Kielholz (Credit suisse) en tête. Son entreprise compte encore les pertes essayées lors du crash de l'ancienne compagnie d'aviation. Chef d'une PME familiale, désormais centenaire, spécialisée en dentifrices, crèmes de rasage et autres shampoings, qui allie modestie et créativité, il déplore les revenus faramineux empochés par des managers surestimés, voire incompetents, formant une caste d'intouchables, souvent enrichis de parachutes dorés en cas de départ, forcé ou spontané, peu importe.

La veine populiste qui nourrit la lutte contre l'establishment financier et bancaire du pays se double d'une méfiance manifeste à l'égard du pouvoir politique. L'initiative entend court-circuiter le Parlement dont Thomas Minder redoute la lenteur et la

soumission aux lobbies qui risquent de tuer dans l'œuf une réforme plutôt axée sur la transparence de l'information que sur le contrôle des conseils d'administration par les actionnaires. D'ailleurs, l'héritier de Trybol SA dénonce inlassablement l'indifférence bernoise face à l'usage abusif du label made in Switzerland, qui pourraient à la longue saborder les belles performances de l'industrie d'exportation.

L'homme des parfums attend ainsi la réaction d'*economiesuisse*, accusée d'ignorer le sort des petites et moyennes entreprises à l'avantage de quelques sociétés transnationales qui dictent leur loi du haut d'une puissance économique inégalable. Même si l'ancien Vorort, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, défend les principes de la bonne gouvernance inscrits dans le *Swiss code of best practice*, élaboré en collaboration avec la bourse suisse. Le mode d'emploi de la gestion responsable affirme en effet clairement la primauté des actionnaires.

(nd) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Le bâtiment construit de plus en plus avec moins d'ouvriers. UNIA réclame à juste titre des hausses salariales.
page 3

Malgré une amélioration sur le marché des places d'apprentissage il ne faut pas relâcher l'effort en faveur de la formation post-obligatoire.
page 4

Le travail intérimaire gagne en importance. Une enquête fait le point de la situation.
page 5

Le Conseil fédéral va élaborer un contre-projet à l'initiative «Marche blanche» qui combat la pédo-criminalité.
page 6

Prix

Le financement des assurances sociales passera par une augmentation de la TVA, qui se répercutera sur l'indice des prix. Cette modeste inflation peut être compensée par l'adaptation des salaires. Mais elle peut aussi être combattue simultanément par une ouverture à la concurrence des secteurs protégés et cartellisés.

Edito page 3

Les cantons et l'estimation fiscale des immeubles

Maintenant que la péréquation financière (RPT) arrive dans sa troisième phase, celle des calculs de la part qui reviendra à chaque canton comme contributeur ou comme bénéficiaire, les chiffres et les méthodes sont examinées de près.

Une remarque intéressante de la Fédération des entreprises romandes (FER). Elle souligne que dans l'évaluation du potentiel des ressources dont dispose chaque canton, la fortune et, notamment la fortune immobilière, joue un rôle

important. Mais la Confédération n'imposant pas la fortune, elle ne dispose pas de données par le canal de l'impôt fédéral direct (IFD). Elle s'en remet donc aux cantons. Or il est notoire que la taxation des immeubles varie considérablement d'un canton à l'autre. Ce critère est donc discutable dans la mesure où il avantage les cantons qui, sur ce point, ménagent leurs contribuables et qui seront d'autant plus bénéficiaires de la péréquation.

Ce que la FER ne précise pas dans son communiqué (*Entreprise romande* du

27 octobre 2006), c'est que cette sous-évaluation est si notoire que les administrations fiscales ont établi un barème correctif. C'est ainsi qu'un Genevois ayant une résidence secondaire en Valais voit l'évaluation valaisanne rectifiée souvent à 100% au moment de l'estimation de sa fortune.

Question: si les administrations fiscales des cantons se sont mises d'accord sur un barème correctif commun, comment la péréquation financière peut-elle ne pas en tenir compte? *ag*

Suite de la première page

Hauts salaires

Dans l'air du temps

L'initiative relaie un débat animé, qui déborde la question des salaires. La démesure de certains traitements scandalise certes l'opinion publique, occupe la une des médias, anime la controverse entre syndicats et organisations patronales, qui semblent néanmoins redouter l'opprobre populaire au point que Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, craint que «les citoyens perdent toute confiance dans le système». Mais elle renvoie surtout au «besoin» de domestiquer le capitalisme. Et de démocratiser le gouvernement d'entreprise.

Contre des technocrates tout-puissants, voici le temps de l'investisseur qui veut contrôler leur gestion. Pierre-Yves Gomez en racontait déjà l'ambition dans *La République des actionnaires* (Syros, 2001).

Porté par les revendications des caisses de pension, généreuses pourvoyeuses de fonds, le mouvement se généralise

depuis une trentaine d'années à l'ensemble des stakeholders - parties prenantes des processus financiers et productifs. Si bien que consommateurs, épargnants, employés jusqu'aux ONG vouées à la défense du tiers-monde ou de l'écologie réclament le droit de participer à la conduite des affaires de sociétés privées, mondialisées, dirigées par une oligarchie se partageant les fauteuils des conseils d'administration.

Reprendre le contrôle

Thomas Minder ni plus ni moins qu'Ethos ou Actares, souhaite circonscrire le pouvoir des «top-managers» et élargir les prérogatives des véritables propriétaires des entreprises. C'est pourquoi l'initiative prévoit une réduction drastique du pouvoir des administrateurs. Après la question des salaires - confiés à des comités de rémunération vraiment indépendants et approuvés par l'assemblée générale - elle redessine de fond en

comble le profil de leur mandat qui devra être exclusif, incompatible avec d'autres charges et soumis chaque année au vote des actionnaires qui pourront s'exprimer à distance via SMS ou Internet. L'initiative exige finalement l'obligation pour les fonds de pension, présents massivement dans les capitaux des grandes compagnies, de respecter les intérêts de leurs assurés, afin d'éviter des cas semblables à celui de Jürg Bucher, représentant la caisse de retraite de La Poste à l'assemblée de Nestlé en 2005, votant pour le double mandat de Peter Brabeck alors qu'il avait été chargé de s'y opposer.

En revanche, Thomas Minder n'évoque à aucun moment la participation des salariés que ce soit au gouvernement des sociétés ou à leurs bénéficiaires. Et oublie par la même occasion de rappeler que les droits des actionnaires ne doivent pas l'emporter sur une politique salariale correcte, y compris

l'égalité entre hommes et femmes, sur le respect des conventions collectives, y compris chez les fournisseurs, ainsi que sur les normes environnementales, gages de la durabilité de l'entreprise. *md*

Le salaire moyen en Suisse se monte à 65 000 francs bruts par an. Le salaire des managers mieux payés dépasse les 20 millions annuels. En 2005, l'écart le plus grand mesuré entre le salaire d'un employé et celui d'un cadre au sein de la même entreprise présentait un rapport de 1 à 544. En 2006, le salaire des employés est resté pratiquement inchangé par rapport à 2005. Le revenu des managers des 50 plus grandes entreprises s'est en revanche apprécié de 18%.

(Source: Swissinfo)

Les ouvriers revendiquent et débrayent

Edito

Depuis dix ans, on construit davantage de routes et d'immeubles avec de moins en moins de salariés, soumis à une pression grandissante qui mérite des revenus à la hauteur des efforts consentis.

Mardi 24 octobre, dans toute la Suisse, 5 000 ouvriers de la construction ont prolongé leur pause de midi. La revendication de cette action menée par le syndicat UNIA: une augmentation mensuelle de 220 francs.

Le syndicat estime qu'aujourd'hui, vu la hausse notable des chiffres d'affaires et des profits des entreprises, c'est le bon moment pour revendiquer une hausse substantielle des salaires. Participer à cette croissance est l'une de ses exigences. C'est la énième reprise d'une pratique syndicale ordinaire, dont l'âge d'or se situe pendant la période où la société hel-

vétique de concordance fonctionnait à plein régime.

Aujourd'hui, les tenants et aboutissants économiques et sociaux du nouveau modèle de développement veulent, sous la pression de l'économie-casino, découpler revenus patronaux et revenus salariaux. Devant le refus patronal, UNIA, qui a abaissé son exigence à 180 francs, annonce d'autres actions.

C'est un conflit à suivre car une autre raison peut favoriser cette mobilisation: l'impact de l'intensification continue du travail sur les chantiers. Selon les responsables d'UNIA, le secteur principal de la construction produit le même nombre de mètres cubes de bâtiments, de mètres linéaires de routes, etc. qu'il y a dix ans, avec un tiers, voire la moitié de salariés à plein-temps en moins.

L'emploi temporaire, pendant les périodes de pointe, devient la règle. Or la construction n'est pas un domaine d'activité comme les autres. Les instruments et outils restent encore souvent le prolongement du geste de l'ouvrier. Un domaine que l'on peut qualifier de «machino-facture».

On mesure ainsi l'importance du poids sans cesse plus lourd de cette augmentation de productivité, estimée par UNIA à 20% pendant les cinq dernières années. Un poids qui pèse sur les travailleurs du bâtiment et sur leurs conditions de travail: pénibilité accrue, stress, risques d'accidents augmentés, etc.

L'augmentation salariale revendiquée n'est donc pas seulement une exigence réclamant l'augmentation du pouvoir d'achat en regard des profits patronaux, mais surtout le début d'un rééquilibrage nécessaire entre travail et salaire. *dm*

Sur-prix et sous-financement

La Suisse, îlot de vie chère, ce n'est pas qu'une formule. Rudolf Strahm, dans son rôle de Monsieur Prix, peut affirmer sans être démenti que le surcoût que paie le consommateur suisse pour des produits internationaux, c'est-à-dire identiques, TVA non comprise, se chiffre à plus de 20 milliards. Et d'énumérer la longue liste des obstacles à l'alignement des prix suisses sur celui de nos voisins: les ententes verticales, l'étiquetage, le champ de protection des brevets, les médicaments... Même l'agriculture, facteur important de surcoût, paie pour ses propres achats un supplément d'un milliard.

Autre évidence: le sous-financement de nos assurances sociales. L'AI, on ne le sait que trop, en déficit d'un milliard annuel. L'AVS est confrontée, à terme 2015, puis 2025, aux besoins incontournables qu'impose la démographie. L'assurance chômage, quand bien même nous connaissons des années de bonne santé économique, n'est pas équilibrée. Enfin la LAMal, avec ses cotisations par tête, est particulièrement inique pour les familles.

Dans *Domaine Public*, avec insistance, nous avons développé ces deux thèmes, le surcoût et le sous-financement. Il faut mettre en regard ces deux données.

Le financement des assurances sociales passera inéluctablement par une augmentation de la TVA, qui se répercutera sur l'indice des prix. Cette modeste inflation peut être compensée par l'adaptation des revenus ou des salaires. Mais elle peut aussi être combattue simultanément par une ouverture à la concurrence des secteurs protégés et cartellisés, soit que les prix baissent, soit que l'augmentation de la TVA ne soit pas pleinement répercutée sur le prix final.

Ce qu'on peut et doit demander aux politiques, c'est de coordonner les deux démarches: le financement de la politique sociale qui chargera les prix et l'élimination des surcoûts qui les déléstera.

Mettre en rapport et rendre politiquement lisible la double action, sociale et économique, sera le défi de nos gouvernants. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
**Imprimerie
du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents et de références sur notre site Internet.

Une hirondelle ne fait pas le printemps

Malgré l'embellie enregistrée en faveur des jeunes apprentis, il faut continuer de soutenir des mesures en faveur de la formation post-obligatoire, seule garantie d'échapper à long terme au chômage, voire à l'aide sociale.

Le récent «baromètre des places d'apprentissage» annonce une embellie: pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre des nouvelles places dépasse celui des jeunes qui souhaitent commencer une formation professionnelle. Le nombre des jeunes en liste d'attente recule, de même que celui des jeunes sans solution aucune à la fin de l'école obligatoire. Les places vacantes diminuent aussi. En outre, une baisse démographique s'annonce: dès 2009, il y aura moins de jeunes en âge d'entrer en formation professionnelle. La détente sur le marché des places d'apprentissage devrait donc s'accélérer. C'est en tout cas la conséquence logique d'une baisse de la demande pour une offre constante. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) peut-il désormais plastronner? Les prévisions alarmistes des syndicats étaient-elles donc erronées? Et la foi en la conjoncture des autorités fédérales et de milieux économiques a-t-elle suffi à rétablir la situation? Non, car une lecture un peu plus fine de la situation sur le marché des places d'apprentissage tempère sérieusement cet optimisme.

Si l'on ne peut nier l'amélioration, on ne peut en aucun cas parler de détente. En effet, plus de 22 000 jeunes (16% d'une classe d'âge, avec des pointes à plus de 20% dans certains cantons) sont condamnés à patienter dans une «solution transitoire», au coût énorme, plus de 400 millions de francs par an, mais qui ne permettent pas d'acquérir directement une qualification professionnelle. Enfin, plus de 10% des jeunes d'une classe d'âge n'obtiennent jamais de titre du secondaire supérieur. Pourtant, cette formation est décisive: plus des deux tiers des jeunes dépendants de l'assistance publique n'ont pas de formation post-obligatoire. Malgré l'embellie évoquée, le marché des places d'apprentissage souffre toujours d'un déficit structurel: il n'y a pas assez de places de formation dans de nombreuses régions, notamment les centres urbains, et métiers, notamment

les métiers dont notre économie dépendra le plus à l'avenir. Corollaire de ces difficultés d'accès, le désintérêt des jeunes pour la formation professionnelle. Malgré une augmentation du nombre de jeunes en fin de scolarité, le nombre de ceux qui souhaitent faire un apprentissage a diminué. Cette marque de désintérêt doit interpellier les employeurs, notamment ceux qui, par exemple dans l'horlogerie, redoutent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Mais surtout la baisse démographique qui doit donner le coup de grâce à la pénurie des places de formation n'est qu'un miroir aux alouettes. En effet, une telle baisse du nombre de jeunes en âge d'entrer en formation professionnelle a dans le passé toujours été suivie par une diminution du nombre de places proposées, même en période de croissance économique. Il est donc erroné de compter sur la démographie ou la conjoncture pour régler le problème de l'emploi des jeunes et les

efforts pour les intégrer au marché de l'emploi ne doivent pas cesser au premier signe d'amélioration.

Doris Leuthard, qui réunit les élites politiques et économiques le 13 novembre à Genève pour une «conférence des places d'apprentissage», devra donc à nouveau se pencher sur des mesures pour garantir à tous une formation post-obligatoire. Parmi les pistes qui s'offrent aux autorités et aux partenaires sociaux, on compte les fonds pour la formation professionnelle, qui permettent de soutenir les entreprises formatrices en répartissant les coûts sur toutes les entreprises qui profitent des efforts formateurs. Ces modèles fonctionnent avec succès en Suisse romande (à Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais depuis l'été 2005 et bientôt dans le Jura), mais peinent encore à passer la Sarine, car l'OFFT et la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) découragent à tort les cantons de les mettre sur pied. *jcs*

L'impact neutre

L'allègement de l'imposition des actionnaires (le langage officiel parle abusivement de l'imposition des entreprises) sera, dès que les Chambres auront bouclé le dossier, un des enjeux politiques à venir. Le référendum est déjà annoncé. Ceux qui possèdent au moins 10% du capital d'une entreprise verront les revenus qu'ils en tirent pris en compte à 50% seulement pour déterminer l'impôt dû. La bataille référendaire sera donc de type classique gauche-droite.

On se souvient que l'argentier vaudois Pascal Broulis s'était illustré en déclarant «absorbable» la perte de 50 millions qui en résulterait pour le canton, alors que le même montant, lorsqu'il s'agissait de combattre l'initiative Cosa, était jugé par lui «inabsorbable» sans amputations douloureuses.

Le Conseil d'Etat vaudois revient sur le sujet dans son exposé sur les affaires extérieures. A propos de l'imposition des actionnaires, il déclare: «Malgré la position du Conseil d'Etat requérant que cette réforme ait un impact neutre sur les recettes fiscales cantonales, on peut redouter que ces dernières accusent une réduction annuelle de l'ordre de 45 millions.»

Mais comment faire un abattement réel et substantiel aux actionnaires sans que cela coûte en perte de recettes publiques? Le véritable «impact neutre» est de ne rien concéder. C'est ce que les référendaires auront l'occasion de démontrer. *ag*

Travail intérimaire sous surveillance

Le travail intérimaire est trois fois plus important qu'il y a dix ans. Les cantons latins étudient ce nouveau marché de l'emploi riche en incertitudes.

L'emploi à vie dans une entreprise est un modèle qui appartient au passé. L'économie se mondialise. Les entreprises travaillent en flux tendu pour s'adapter rapidement à la concurrence internationale. Les contrats de travail temporaires sous toutes les formes se multiplient. Quelle est l'am-

transformera profondément le marché du travail.

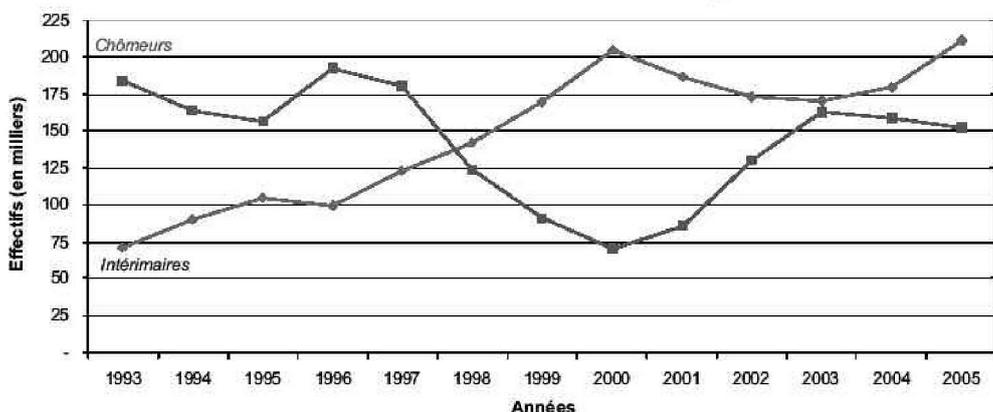
On aurait pu supposer que le travail intérimaire se substitue aux emplois fixes en période de récession économique. Il n'en est rien. L'effectif des travailleurs intérimaires est influencé par la conjoncture économique au même titre que les autres formes d'emploi.

Le phénomène varie fortement d'une branche à l'autre de l'économie. Il est particulièrement important dans les entreprises offrant des services informatiques. Elles travaillent sur mandat, ce qui mobilise un personnel important sur de courtes périodes. Le travail intérimaire atteint également un niveau élevé (de 4%) dans l'horlogerie.

disponibles au seco et dans les cantons. Ces données quantitatives ne sont pas suffisantes pour mesurer la précarité du travail intérimaire. Le rapport ouvre quelques pistes pour en faire une évaluation qualitative. Un engagement dure en moyenne deux mois. C'est insuffisant pour avoir accès à la prévoyance professionnelle, ce qui est un élément évident de précarité. Mais il est possible que les intérimaires cumulent plusieurs engagements par année et puissent, par l'intermédiaire de leur agence, cotiser pour leur 2ème pilier. Autre élément difficilement chiffrable de la précarité: une mission donnée à un travailleur en dernière minute perturbe la vie privée et génère des frais si elle est offerte dans une entreprise éloignée de son domicile.

Les offices cantonaux de l'emploi gardent un œil attentif sur l'évolution du travail intérimaire en particulier et du travail temporaire en général. Ils suggéreront, au besoin, des accords entre partenaires sociaux ou des modifications de la loi fédérale sur le service de l'emploi pour lutter contre la précarité de l'emploi. *at*

Graphique 10 : Evolution, en Suisse, du nombre d'intérimaires et du nombre de chômeurs - Source : seco, EXLSE



pleur du phénomène et quelle précarité entraîne-t-il? Pour tenter de répondre à ces interrogations, la Conférence romande et tessinoise des services cantonaux de l'emploi (CRT) a lancé une enquête sur le travail intérimaire. Ses résultats viennent d'être publiés.

Le travail intérimaire est moins répandu qu'on aurait pu le craindre. Il ne représentait que 1,6% l'emploi en 2004. Mais, comparé au 0,45% enregistré en 1993, la progression est spectaculaire. Si elle se poursuit au même rythme, elle

Lorsque le nombre des chômeurs augmente en raison de la baisse de l'emploi, le nombre des intérimaires diminue.

La forte croissance des travailleurs intérimaires enregistrée depuis 2003, visible sur le graphique ci-dessus, a des causes extra-conjoncturelles. Elle provient pour une large part des accords bilatéraux. Les étrangers représentent désormais plus de la moitié des intérimaires. Leur effectif a progressé de 46% en deux ans alors que celui des Suisses de 8% seulement.

Pendant la grande crise des années septante, l'emploi s'est effondré de 90 000 à 30 000 personnes avec son lot de licenciements traumatisants. Les patrons horlogers doivent s'en souvenir et goûtent particulièrement la flexibilité qu'offre le travail intérimaire. Dans la branche, Rolex détient un record. La situation est semblable dans la construction, qui souffre du traumatisme de la crise des années nonante et, de surcroît, travaille également sur mandat.

L'étude de la CRT s'est basée sur les statistiques de l'emploi

Il y a travail intérimaire lorsqu'une agence de location de services place un travailleur dans une entreprise qui a un besoin temporaire de main-d'œuvre supplémentaire. Le travailleur placé est en contrat avec l'agence.

Un message brouillé

Le Conseil fédéral rejette l'initiative «Marche blanche» mais il veut lui opposer un contre-projet pour renforcer la lutte contre la pédo-criminalité, qui va à l'encontre des réformes touchant l'ensemble de la politique pénale.

La nouvelle politique suisse de lutte contre la délinquance se met en place. Dans quelques semaines, le 1^{er} janvier 2007, le «nouveau Code pénal» entrera en vigueur. Sous ce vocable ne se cache pas un code entièrement remodelé mais une révision de la partie générale, celle qui définit les règles applicables à toutes les infractions (cf. DP n° 1653, *Qui veut encore du nouveau Code pénal?*). Ce texte adopté il y a quatre ans par les Chambres est le résultat d'un travail législatif de longue haleine puisque la commission d'experts avait commencé ses travaux en 1987. Le but de la révision de 2002 est d'aboutir à un système de sanctions qui favorise la resocialisation du délinquant, considérée par les experts comme le meilleur moyen d'éviter la récidive. C'est le résultat de l'évolution du droit pénal depuis le Moyen-Age: conçue d'abord comme un châtement compensatoire pour la victime, la peine s'est peu à

peu individualisée en fonction de la personnalité du délinquant. Le nouveau régime de sanctions apparaît ainsi plus souple (cf. encadré ci-dessous), même s'il ne se caractérise pas toujours par une plus grande clémence à l'égard de ceux qui enfreignent la loi.

La sanction est l'aboutissement de la procédure pénale. Entre présomption d'innocence et protection de la société, les règles qui organisent la procédure sont un instrument cardinal de la politique criminelle. L'unification de la procédure pénale, tant attendue, est en marche. Le Conseil des Etats examinera lors de la prochaine session le projet de code adopté par le gouvernement à la fin de l'année dernière (cf. DP n° 1675, *Les juges d'instruction en sursis*; DP n° 1706, *Quelle justice pénale pour demain?*). Conçu sur le modèle accusatoire, le projet donne des droits étendus à la défense. Il renforce aussi la position de la victime.

En 2010, cette nouvelle loi devrait permettre une application plus efficace des normes pénales dans notre pays.

Ces deux textes vont sous-tendre l'entier de la politique pénale: ils s'appliqueront aux chauffards comme aux dealers et aux abuseurs d'enfants. Dans ce contexte, on s'étonne de la volonté du Conseil fédéral d'élaborer un contre-projet à l'initiative de la «Marche blanche» réclamant l'imprescriptibilité des infractions contre l'intégrité sexuelle des enfants. Des révisions récentes en matière de délai de prescription ont largement tenu compte des revendications des initiants. Outre qu'il est difficile de rechercher la vérité longtemps après les faits, l'imprescriptibilité n'empêchera aucun délinquant d'agir. C'est amplement suffisant pour s'opposer à cette proposition extrémiste. Si le gouvernement veut satisfaire partiellement les initiants, il n'aura d'autre choix que de mettre à l'index les délinquants sexuels plutôt que d'encourager leur resocialisation. Comme si ces criminels-là méritaient un traitement particulier.

Chat échaudé craint l'eau froide. Le gouvernement veut éviter un deuxième triomphe de la «Marche blanche» après l'adoption de l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux. Chef du Département de justice et police en tête, le Conseil fédéral paraît prêt à renier l'esprit équilibré des réformes de la politique criminelle qui se mettent actuellement en place et que tout Berne semble avoir oubliées. Ce message brouillé du politique risque de creuser le fossé entre les autorités judiciaires, chargées d'appliquer les lois adoptées, et l'opinion publique, peu encline à favoriser la réinsertion de délinquants dont des enfants ont été victimes. On imagine les réactions lorsqu'un juge appliquera la loi en accordant un sursis partiel à un violeur d'enfants. Un vrai débat politique est nécessaire. A défaut, le lien de confiance déjà fragile entre les citoyens et la justice risque de se briser. *ad*

Les nouvelles sanctions

La nouvelle partie générale du Code pénal supprime l'essentiel des courtes peines privatives de liberté. Elles sont remplacées par un système de «jours-amendes»: la gravité de la faute est exprimée en jours potentiels de privation de liberté et le montant de l'amende est fonction du revenu du délinquant. La peine pécuniaire est la règle. Mais si le condamné ne paie pas le montant de l'amende, il doit exécuter le nombre de jours correspondants. Toutes les contraventions allant au-delà de la simple amende d'ordre seront désormais réprimées de cette manière. Pour les infractions plus graves, une peine jusqu'à deux ans de privation de liberté pourra être assortie de sursis contre 18 mois actuellement. Une peine jusqu'à trois ans pourra être assortie d'un sursis partiel, c'est-à-dire que seule une partie de la peine sera provisoirement exécutée. La «double peine» que constitue l'expulsion pour les délinquants étrangers est supprimée. Par contre, dès l'an prochain, les juges pénaux prononceront l'interdiction de conduire et celle d'exercer une profession à titre de mesure.

Des tombeaux cosmopolites

«Destins de pierre», ouvrage édité par les *Cahiers d'archéologie romande*, fouille dans les recoins de la cathédrale de Lausanne à la découverte des tombeaux qu'elle recèle.

En Grande-Bretagne, les vieilles abbayes ont été laissées à l'abandon après les confiscations ordonnées par Henri VIII lors de la séparation avec l'Eglise catholique. Ces ruines esthétiques, envahies par les herbes folles, parsèment la campagne anglaise. En été, les touristes se livrent à une danse étrange sautillant d'un pied sur l'autre. C'est que le sol est parsemé de pierres tombales. Les gens importants se faisaient enterrer dans les églises au Moyen-Age et quelque soit leur ancienneté, on ne marche pas sur une tombe, même si elle a 700 ans, même si elle est dans une église en ruine. C'est une règle très profonde de notre culture généralement respectée par les touristes.

Observez les visiteurs de nos églises, placez-vous sur leur par-

cours, par exemple dans la cathédrale de Lausanne, et vous observerez que même sans y penser, en regardant à peine le sol, la plupart d'entre eux contournent gisants et pierres tombales. Les *Cahiers d'archéologie romande* viennent précisément de consacrer un ouvrage aux tombeaux de la plus grande église gothique de Suisse, sous le titre «Destins de pierre».

Les patientes du docteur Tissot

Aujourd'hui, quinze dalles et cinq gisants datant du Moyen-Age sont visibles dans la cathédrale, vingt-neuf dalles et quatre pierres commémoratives ont été installées au XVII^e et XVIII^e siècles, mais lors de fouilles conduites de 1909 à 1912, 225 sépultures ont été recensées, certaines se trouvaient

à l'extérieur de la cathédrale actuelle et sont liées aux bâtiments antérieurs. Les problèmes de datation et d'attribution sont ardues. Les tombes, même de grands personnages comme les évêques ou les nobles, sont souvent mal documentées avec des inscriptions effacées. En 1804, une loi interdit définitivement les enterrements dans la cathédrale. Une exception fut consentie en 1817 pour l'élégant cénotaphe à la mémoire d'Henriette Canning situé dans la partie sud du vestibule. Cette jeune femme était l'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre en Suisse.

Si le gisant d'Othon de Grandson est le plus célèbre monument funéraire du «grand temple» selon l'appellation protestante d'autrefois, le sarcophage de 1781 de la princesse Eka-

térina Orlov dans le bras nord du transept est une œuvre classique de très belle facture. La princesse Orlov morte d'une tuberculose à Lausanne à l'âge de 23 ans était venue consulter le célèbre docteur Tissot. Elle avait épousé son cousin qui portait le même nom, fils du comte Orlov, un des favoris de Catherine II, participant actif au coup d'état contre le tsar Pierre III. C'est ainsi que la cathédrale de Lausanne est indirectement reliée à l'histoire de la Russie.

Deux autres monuments considérés comme fort laids ont été déménagés de la cathédrale pour être placés en 1967 au cimetière du Bois-de-Vaux où l'exposition aux intempéries entraîne une dégradation rapide. Il s'agit des cénotaphes d'une duchesse de Courlande décédée en 1782 et de la comtesse de Walmoden-Gimborn, qui perdit la vie une année plus tard en 1783. Cousine du chancelier de Prusse, elle épousa un comte du Saint-Empire, qui fut ambassadeur de Hanovre à la cour de Vienne. Ces dames de la grande noblesse du nord de l'Europe étaient également des patientes du docteur Tissot, ce qui explique leurs longs séjours dans ce qui n'était pas encore la capitale vaudoise. Et voilà comment un ouvrage savant sur les tombeaux d'une église vous amène au cosmopolitisme européen d'avant l'ère des nationalismes, mais c'est une autre chanson. *jpg*

La Suisse dans l'espace

Notre pays a toujours manifesté une présence aussi discrète qu'efficace dans le domaine spatial. Membre de l'agence européenne (ESA), il a su échapper à l'isolement auquel semblait le condamner sa non-participation à l'Union européenne. Les entreprises suisses ont reçu un volume de commande substantiel pour la construction des lanceurs et des satellites européens, la plus spectaculaire étant celle de la coiffe d'Ariane, autrement dit la partie supérieure du lanceur qui s'ouvre lors de la mise en orbite pour éjecter le satellite dans l'espace.

Notre industrie a également su répondre aux appels d'offres de la NASA comme en témoignent les moteurs électriques des sondes martiennes Spirit et Opportunity. Prévus et calibrés pour fonctionner trois mois, 28 des 30 moteurs des deux petits robots sont toujours en parfait état de marche trois ans après l'*amarsissage*! Aujourd'hui la Confédération s'apprête à réviser sa politique spatiale et a créé trois groupes de travail qui vont s'atteler aux problèmes du droit spatial, de la sécurité dans l'espace et des nouveaux développements technologiques. La future mise en service du système européen Galileo, concurrent de l'américain GPS, projet mi-civil, mi-militaire, peut poser d'intéressants problèmes de législation. La frilosité habituelle du Conseil fédéral est suffisamment soulignée pour ne pas se féliciter de l'existence d'une vraie vision pour la politique spatiale, mais manque de chance, la presse n'en parle pas et notre gouvernement ne sait visiblement pas communiquer sur ce qui marche bien. *jpg*

«Destins de pierre, le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne», *Cahiers d'archéologie romande* 104, Lausanne, 2006.

Les voitures au musée

Le palais de Rumine à Lausanne célèbre un siècle de vie. C'est également l'occasion de se souvenir d'une invasion pacifique du bâtiment, orchestrée en 1976 par un groupe d'artistes au volant de voitures en papier mâché.

Les coques en carton-pâte blanc cernent le palais de Rumine. Le 6 mai 1976, sept sculptures d'automobiles montées par le groupe Impact envahissent les escaliers et les couloirs du bâtiment qui célèbre le vernissage d'*Art et collectivité*, exposition organisée par l'Association des peintres, sculpteurs et architectes suisses (SPSAS). Les voitures provoquent un bouchon «mémorable». La galerie s'amuse et René Berger, directeur du musée des Beaux-Arts, interrompt son discours d'ouverture pour rire avec l'assistance. Même André Kunzie, pape de la critique d'art de l'époque, applaudit des deux mains dans les colonnes de 24 heures.

Facture qu'ils refusent de payer. La destruction des «automobiles» provoque la polémique et quelques interpellations au Grand Conseil. Les médias lui consacrent articles et reportages au nom des droits des créateurs. Le groupe, scandalisé par le sort réservé à ses œuvres, invoque, sans trop d'espoir, l'article 45 du code pénal qui sanctionne l'atteinte à la propriété privée.

L'ordre et la contestation

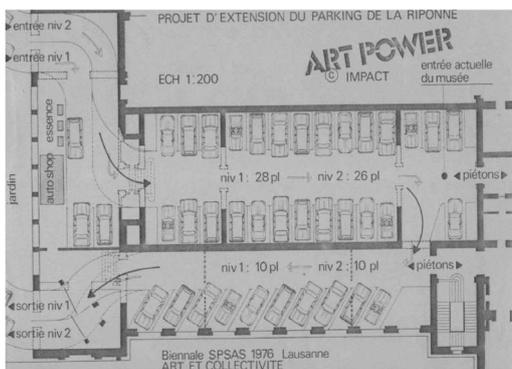
Impact, fondé à la fin des années soixante, fait de l'art en agitateur. Ses membres investissent leur environnement proche pour en débrider l'ordre et l'évidence. Happening et action doublent discours et programmes. Jean-

Claude Schauenberg, Jean Schaurer, Henri Barbier, et d'autres encore, occupent les lieux publics, parasitent la vie en société. Ils malmagent, signes routinier des expositions. Plus précisément encore, d'un côté, le cortège des cocconelles en plâtre persifle la construction du parking de la Riponne qui a transformé le «forum» d'antan en désert urbanistique, en toit pour les quatre roues. De l'autre, il se moque du protocole officiel qui corsette un événement, pourtant promis à une certaine transgression. Cohérent avec son envie d'aérer cerveaux et habitudes, le groupe propose ainsi de consacrer les cimaises des Beaux-Arts aux vraies voitures qui pourront se garer et faire le plein sous les voûtes voulues par Gabriel de Rumine au début du XX^e siècle.

en béton, d'un musée des Beaux-Arts. Surtout à Lausanne



© Michel Buhner



Le plan du parking dans le musée des Beaux-Arts

On rit moins quelques jours plus tard, quand les œuvres, d'abord sorties du palais sur la place de la Riponne, échouent ensuite à l'usine d'incinération après avoir été enlevées par les employés de la voirie. Les artistes, qui n'ont pas été informés par les autorités, reçoivent comme seule communication une facture de 141.50 francs pour couvrir les frais de l'opé-

et langages, réels ou imaginaires, avec l'ambition drôle et sérieuse de les sortir de leurs gonds. Ils cherchent le court-circuit, le choc insensé qui fait péter les plans. Les voitures en papier mâché, lancées à la fois parmi les vrais véhicules sur les routes lausannoises et contre les murs du musée, entravent la fluidité de la circulation, déjà émaillée de bouchons, et sabordent le rituel

Impact d'actualité

La fête pour le centenaire de la bâtisse, ouverte en 1906, oublie l'action, effacée jusqu'à disparaître de la mémoire officielle. Et pour cause. L'acte a fait certes beaucoup de bruit sur le moment, mais une fois parti en cendres et la verve des journalistes épuisée, il s'évanouit dans un siècle d'histoire, plutôt tourné vers l'éloge de l'héritage et du patrimoine que le rappel d'un trouble éphémère gardé dans l'intimité de ses auteurs.

Cependant, la déferlante des «fausses» voitures sur le palais de Rumine a encore quelque chose à dire, au-delà de la nostalgie et des anecdotes de vieux combattants. Car elle touchait au sens et à l'enracinement, symbolique et

ou le projet de déménager au bord de l'eau toiles et sculptures agonise, otage des comptables et des opportunités politiques, sans parler de résistances plus philosophiques qui ont au moins le mérite de vouloir un «autre musée», à défaut d'en envisager un nouveau.

Elle pillait d'un geste, tour à tour insouciant et responsable, l'optimisme coupable d'une croissance économique roulant vers le précipice; la crise pétrolière frappe six mois plus tard alors que les villes et les autoroutes sombrent peu à peu dans un trafic incessant, proche de l'étouffement. Débandade qui s'accélère chaque jour depuis trente ans, dans les files de pendulaires à moteur à la recherche d'une place de parc. Au point de rêver d'un feu salvateur pareil à celui qui a brûlé les carrosseries immaculées d'Impact. *md*